



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

SÉANCE DU 28 MAI 2024

DCM 24/051

**RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction**

—  
République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 28 mai 2024 à 19h08, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 22 mai 2024).

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M. BATTISTINI Clément,  
M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre,  
M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère,  
M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte,  
M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LECLERC Céline,  
M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge,  
M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre,  
M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain,  
M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick,  
M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> LABUS Ewa par M. MIQUEL Pierre
- M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine par M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine
- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. CADIOT Laurent par M. FONTANA Alexandre
- M. SIMONIN Sébastien par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur par M. CADIOU Patrick
- M. BOIVIN Claude par M<sup>me</sup> BELALA Monika
- M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal par M. HÉRAUD Christophe

## ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> COLLET Jennifer à 19h11 (a pris part à tous les votes)
- M<sup>me</sup> COLLET Marina à 19h33 (a pris part à tous les votes)

## DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. CADIOT Laurent à 19h31 (n'a pas pris part à aucun vote)
- M. HÉRAUD Christophe entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M<sup>me</sup> COLLET Jennifer entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. BERTRAND Romain entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. GOUT Christophe entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. LECLERC Grégory entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M. CADIOU Patrick entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance
- M<sup>me</sup> BELALA Monika entre 20h12 et 20h26, pendant la suspension de séance

## ABSENCE :

- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle

Accusé de réception en préfecture  
par M. BOURGON 30/05/2024 à 15h05  
Date de télétransmission : 30/05/2024  
Date de réception préfecture : 30/05/2024



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 28 MAI 2024

VILLE DE  
HOUILLES

—  
DCM 24/051

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

—  
Objet : Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

**Vu** la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 et particulièrement son article 21,

**Vu** le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

**Vu** la délibération n°04/86 du 19 mars 2004 instaurant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, modifiée par délibérations n°05/324 du 14 octobre 2005, n°12/462 du 20 décembre 2012 et n°15/318 du 15 octobre 2015

**Vu** l'avis du Comité Technique émis le 30 avril 2024,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte peut être attribué,

**Considérant** la nécessité de poursuivre l'application de la réforme du régime des concessions de logement.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **MET À JOUR** la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par la suppression des emplois de :

- Gardien de la maison Jules-Vernes,
- Directrice de crèche Charles De Gaulle,
- Gardien du gymnase Jean Guimier,
- Gardien du pôle jeunesse,
- Gardien du stade Maurice Baquet,
- Gardien des parcs Charles de Gaulle, Victorien Chausse, Saint Nicolas et de l'espace Jemmapes,
- Gardien du stade Robert Barran,
- Gardien de l'espace loisirs primaire Commandant Jacques-Yves Cousteau,
- Chef du service bâtiments.

**Article 2 :** **MET À JOUR** la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par l'ajout des emplois de :

- Responsable secteur son et lumière,
- Responsable des équipements et des manifestations jeunesse et sport

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20240530-DCM24-051-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2024  
Date de réception préfecture : 30/05/2024

**Article 3 : ANNEXE** la liste récapitulative ainsi modifiée à la présente délibération.

**Article 4 : DÉSIGNE** tel qu'annexée la liste des logements pouvant être attribués pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte.

**Article 5 : CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ville de Houilles**

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30 mai 2024

Publication effectuée le : 30 mai 2024

Exécutoire ce jour : 30 mai 2024

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**



**Julien CHAMBON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de publication et / ou notification

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20240530-DCM24-051-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2024  
Date de réception préfecture : 30/05/2024